

Course-poursuite du Borinage aux Hauts-Pays: le conducteur n'avait pas de permis!



La plaque apposée sur la voiture est une plaque volée ! - D.R.



Par [Jessica collini](#)

Journaliste La Province

| Mis à jour le 30/12/2021 à 12:12

Une course-poursuite s'est déroulée dans les rues de Blaugies ce mercredi. Le conducteur a échappé à un contrôle de police sur la zone boraine, et a pris la direction de Dour. La police l'a interpellé. Il n'avait pas de permis !

La course-poursuite a débuté sur la zone boraine. Le conducteur en cause n'a pas accepté de se soumettre à un contrôle policier et a pris la fuite. Il est passé par plusieurs communes, notamment Saint-Ghislain et Boussu. Il a ensuite pris la direction de Dour. Il était 14h40 environ, ce mercredi, quand un habitant de Blaugies a entendu des sirènes de police. « Tout s'est passé tellement vite », nous raconte-t-il. Mais de chez lui, le riverain a vu un véhicule gris poursuivi par des combis de police, dont plusieurs de la police boraine. Cette course-poursuite s'est déroulée à la fois sur la zone boraine, mais aussi dans les Hauts-Pays. Les deux zones de police ont donc collaboré.



C'est le dépanneur Pascal Boucq qui a pris en charge le véhicule. - D.R.

Le riverain, que nous avons pu contacter, a vu tous les véhicules se diriger vers la rue de la Frontière. Il faut savoir qu'un accident s'est produit au niveau de la rue de la Frontière et de la rue Ruinsette à Blaugies. Le fuyard a en effet percuté une façade, ce qui a mis fin à la course-poursuite. L'individu n'a pas été blessé grièvement. Les services de police l'ont interpellé. Le dépanneur Pascal Boucq a été appelé sur place pour prendre en charge le véhicule sinistré.

Plaque volée !

Une enquête a été ouverte. Ce mercredi après-midi, les policiers recherchaient l'identité exacte du conducteur. Et pour cause : la plaque, apposée sur le véhicule, est une plaque volée ! Le conducteur est à présent identifié. Il serait âgé d'une cinquantaine d'années et serait originaire de la région liégeoise. Plusieurs procès-verbaux ont été établis. Le parquet de Mons a été avisé des faits. L'individu roulait sous l'influence de stupéfiants, en défaut d'assurance et de permis de conduire. On lui reproche aussi une entrave méchante à la circulation.